

DELIBERATION
REUNION DU 13 JUIN 2013

Convocation du 6 juin 2013

Affichage du 18 juin 2013

L'an deux mil treize, le 13 juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, Adjoints,
G. BOUAZIZ, M. GUIBERT-DAVAL, F. HARDY, J.C. LE BERRE

Étaient absents excusés : S. ANEST (pouvoir à C. PICHOT), C. BERNIER, T. BOUYER
(pouvoir à M. GUIBERT-DAVAL), S. CHANDELIER,
O. DELORME,

Etaient absents non excusés : S. DROIT, X. JACOT

Le maire signale la présence de Charlotte LEROY, qui effectue un stage en administratif durant tout le mois de juin, dans le cadre de ses études. Il précise qu'elle travaille actuellement à mettre à jour les dossiers de concessions du cimetière communal.

Élection du secrétaire de séance

C. PICHOT est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2013

Aucune observation n'étant exprimée, le compte rendu de la séance du 15 avril dernier est approuvé à l'unanimité, moins une abstention (M. GUIBERT-DAVAL) pour absence.

Choix des entreprises : création de ralentisseurs – aménagement des abords de la salle polyvalente

Le maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 6 juin dernier. Étaient présents G. BOUAZIZ et J.C. LE BERRE.

Il précise également qu'il s'agit pour ces travaux d'une consultation, pas d'un appel d'offres.

1/ Ralentisseurs

Concernant ce projet, quatre entreprises ont répondu. L'entreprise la moins disante est l'entreprise COLAS, avec un devis s'élevant à 20.502 euros H.T. Le maire rappelle que cette entreprise a déjà réalisé, sur la commune, la réfection de la rue du Marais.

Le devis initial avait été établi par l'entreprise EIFFAGE.

Sur le devis fourni pour la consultation par EIFFAGE, les membres de la Commission ont souligné l'omission de 3 panneaux (2 pour l'entrée en zone 30 + 1 pour la sortie de zone 30).

M. GUIBERT-DAVAL s'étonne de la grande différence de prix des différentes propositions.

G. BOUAZIZ précise que l'entreprise EIFFAGE a déjà réalisé ce type de travaux.

Le maire ajoute que toutes les entreprises disposaient du même descriptif, avec le plan de la commune.

A la demande de F. TANTY, le maire précise que la zone 30 débiterait à la hauteur de l'entreprise LIMAGRAIN, pour finir en bas de la rue de Gallardon.

Le maire propose au conseil de retenir l'entreprise COLAS.

A la demande de F. HARDY, A. BOUTIN rappelle que les ralentisseurs de la rue du 11 Novembre ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE. G. BOUAZIZ précise qu'un des deux plateaux ne semble pas aux normes.

M. GUIBERT-DAVAL demande les emplacements exacts des deux plateaux surélevés. A. BOUTIN explique que le premier se situera près des hangars de l'entreprise LIMAGRAIN, et permettra de sécuriser le passage piétons du site scolaire. Le second, rue de Gallardon, permettra de casser la vitesse.

Il ajoute qu'avec l'utilisation régulière de l'avertisseur de vitesse, les vitesses des véhicules ont sensiblement baissé. Il reste malgré tout des excès.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour retenir la proposition de l'entreprise COLAS, pour la réalisation de deux ralentisseurs, rue de l'Égalité et rue de Gallardon, pour un montant de 20.502 euros H.T.

2/ Abords de la salle polyvalente

Le maire expose que cette consultation était plus compliquée, du fait que dans la demande de devis, rien n'était précisé. Les entreprises devaient se déplacer pour se rendre compte de visu. Quatre entreprises ont répondu, une autre est venue, mais n'a pas donné suite.

Le devis initial pour ce projet a été effectué par l'entreprise JAVAULT.

Des travaux ont été ajoutés par rapport au devis initial, notamment un aménagement de passage piétons en sortie de mairie, pour contourner le puits et rejoindre le trottoir, rue de l'Égalité.

L'entreprise COLAS a fourni deux versions.

Le maire présente aux conseillers les projets EIFFAGE et COLAS, à l'aide des schémas de chaque entreprise.

M. GUIBERT-DAVAL expose qu'il lui semble urgent de casser la vitesse en sortie de la rue de la Mairie. Ne peut-on pas casser l'arrondi, au niveau des ateliers municipaux ?

L'entreprise EIFFAGE propose une réalisation comprenant plus de pavés.

J.C. LE BERRE pense que les espaces herbés ne tiendront pas avec le piétinement, les vélos... Il conseille plutôt des enrobés de couleur différente, ou des massifs de fleurs.

A. BOUTIN expose qu'au vu de la différence de prix, si nous voulons faire une modification, nous avons une marge de manœuvre.

La version 2 de l'entreprise COLAS propose une partie en pavés, et un cheminement en bitume.

F. TANTY pense qu'il faut maintenir l'esprit rural de l'environnement de la salle des fêtes. L'aspect pavés lui semble plus respecter plus en accord avec les bâtiments environnement.

Il est décidé de recontacter les entreprises EIFFAGE et COLAS pour retravailler leur proposition.

Représentation communale au sein du conseil communautaire

Le maire expose que la loi de réforme des collectivités territoriales a modifié le système de représentation des communes au sein de l'organe délibérant d'une communauté de communes. Ce nouveau système de représentation sera appliqué à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014.

Le nombre actuel de sièges au sein du conseil communautaire est de 47. Le nouveau système de représentation des conseillers municipaux au sein du conseil communautaire déterminerait de plein droit un nombre total de 26 sièges.

Les communes disposent de la faculté de s'entendre avant le 30 juin prochain pour fixer librement la nouvelle représentation, et augmenter dans ce cadre le nombre de sièges fixés par la loi de 25 %, et de passer ainsi de 26 à 32 sièges, et organiser une répartition tenant compte de la population.

Les 6 sièges supplémentaires seraient attribués aux communes ne disposant que d'un seul siège initialement, dont Chartainvilliers. Le nombre minimal de sièges serait donc de 2.

G. BOUAZIZ précise que toutes les communes doivent donner leur accord.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord au dispositif de représentation à l'amiable, qui attribue à Chartainvilliers 2 sièges.

Demande fonds de concours à la Communauté de Communes

Le maire expose que la commune peut demander un fonds de concours à la Communauté de Communes, à hauteur de 10.000 euros.

Il propose d'avoir recours à cette aide financière pour la création des ralentisseurs, ainsi que pour le rideau de sécurité pour l'arsenal.

Le conseil donne un accord unanime à cette proposition.

Le maire précise, par ailleurs, que la Préfecture a donné son accord pour débiter les travaux d'installation du rideau de sécurité de l'arsenal.

Autorisation de signatures pour actes notariés

Le maire rappelle qu'un rendez vous est prévu chez le notaire pour régulariser l'enregistrement des actes administratifs relatifs à l'intégration dans le patrimoine communal de la parcelle « CRAMPOND », rue Jean Moulin.

A la demande de C. PICHOT, le maire indique que les frais notariés s'élèveront à environ 700 euros.

Par ailleurs, suite à un appel téléphonique de Monsieur GERNEZ, géomètre, le maire a découvert que deux autres dossiers n'étaient pas finalisés :

. la division de propriété de Mme MANICACCI, pour l'achat d'une superficie de 22 m² de la parcelle cadastrée B 130, au prix de 152 euros,

. l'acquisition des parcelles cadastrées ZE 81- « les Saules » pour 37 ca, et ZE 82 – « les Saules » pour 27 ca, appartenant à Mme France LOCHON, pour un montant de 30 euros.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer tout document se rapportant à la régularisation de ces trois dossiers.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord.

Interdiction de circulation des camions rue du 11 Novembre

Le maire indique au conseil qu'il envisage de prendre un arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds sur la R.D. 106-5. Le Conseil Général n'a pas jugé bon d'effectuer des travaux sur cette route départementale, qui nécessite pourtant une réfection. Le maire estime que la voirie va continuer de se détériorer, d'autant plus avec le passage fréquent de poids lourds.

Il demande au conseil son avis sur cette question.

Le conseil, à l'unanimité, pense qu'il est préférable, étant donné l'état actuel de la voirie de la R.D. 106-5, d'empêcher la circulation des poids lourds sur cette voie, et soutient le maire dans sa décision de prendre un arrêté municipal en ce sens.

Rapport sur l'eau et l'assainissement – exercice 2012

Les conseillers ont été destinataires d'un exemplaire du rapport sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2012. Le maire demande s'ils ont des questions à poser, ou des précisions à demander.

G. BOUAZIZ exprime que le taux de nitrates lui semble augmenter tout doucement. F. TANTY rappelle que le taux était à la limite acceptable, avant le passage à l'interconnexion.

Le conseil, à l'unanimité, adopte le rapport sur l'eau et l'assainissement, pour l'exercice 2012, tel qu'il lui a été présenté, et annexé au présent procès-verbal.

Délibérations modificatives – Commune – Eau / Assainissement

Le maire indique que ces demandes de modifications ont été faites par la Trésorerie de Maintenon.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord aux modifications budgétaires suivantes :

1 – Commune : régularisation suite à opération inscrite lors de la réforme M 14

. Imputation D 1068 – inscription de + 78 euros

. Imputation D 21318 – inscription de – 78 euros

2 – Eau / Assainissement : régularisation de l'imputation des remboursements d'annuités pour l'emprunt auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

. Imputation D 1681 – inscription de + 2.259 euros

. Imputation R 1641 – inscription de + 2.259 euros.

Par ailleurs, il convient d'effectuer un transfert du compte dépenses 1641 au compte 1681, d'un montant de 753 euros, pour l'annuité de l'exercice 2013.

Le conseil donne un accord unanime à ces différentes modifications.

Demande de location d'une parcelle de terrain communal par un administré

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Eric AUBERT, administré, pour une demande de location de la parcelle cadastrée A 767, d'une superficie de 1.700 m², pour exercer une activité de stockage de bois. Il s'engage à buser le fossé à sa charge.

Il précise que cette parcelle se situe dans le prolongement de la station d'épuration actuelle, et a été acquise pour une éventuelle extension de la station.

Le maire expose qu'il souhaite se renseigner sur le type et la durée du bail qui peut être mis en place, auprès de l'Association des Maires 28.

F. TANTY exprime qu'il ne faut aucune contrainte, si la commune veut récupérer la parcelle très rapidement.

J.C. LE BERRE pense qu'il est plus facile de consentir une utilisation à titre gratuit, en contrepartie de l'entretien de la parcelle, sans avoir recours à un bail.

Le conseil, à l'unanimité, n'émet pas d'objection à cette location de parcelle, mais préconise une sécurité juridique, et l'assurance de la disponibilité immédiate de la parcelle.

Informations diverses

Les travaux de déconstruction de l'ancien château d'eau rue du Puits sont prévus pendant les vacances de la Toussaint.

Le compresseur de ce château d'eau est à sortir de l'actif. F. TANTY dit qu'il faut vérifier si ce matériel y figure toujours.

Un devis a été demandé à l'Entreprise POUILLARD pour la démolition de la maison « CRAMPOND », en même temps que le château d'eau. Le devis s'élève à 5.200 euros H.T. F. TANTY évoque un permis de démolir. A. BOUTIN répond qu'il faudra sécuriser le secteur. Il ajoute qu'ensuite diverses possibilités s'offrent pour le devenir de cette parcelle, qui seront étudiées, en leur temps.

Le maire évoque la réunion F.D.A.I.C. pour l'attribution de subventions. Comme chaque année, l'enveloppe n'étant pas extensible, il a fallu faire des aménagements.

Les travaux de réfection du monument aux morts sont commandés entre mi-septembre et mi-octobre.

Dix illuminations verticales de fin d'année ont été commandées, en bénéficiant de 50 % de promotion.

En juillet, deux points lumineux supplémentaires seront ajoutés sur la commune par S.D.E. 28.

Le maire évoque la journée de l'Environnement organisée par la Communauté de Communes, et qui n'a pas bénéficié d'une météo clémente. C. PICHOT précise que seules 4 personnes ont participé au jeu de pistes. Elle regrette de n'avoir eu personne de Chartainvilliers.

Le maire expose qu'il est allé au tirage au sort pour le jury d'assises. Trois personnes de la commune ont été choisies.

Le maire informe le conseil d'une demande de B. PITHOIS pour étaler du calcaire chemin de Berchères. La facture s'élèverait à 280 euros H.T.

Il est fait mention du chemin de Berchères : Il n'y a aucune indication « sens interdit sauf riverains ». Que se passe-t-il en cas d'accident ? Il est répondu qu'il n'est pas indiqué que cette rue est en sens unique (côté rue du 11 Novembre).

Le maire expose que lors du prochain conseil communautaire, aura lieu la désignation de deux délégués suppléants au Syndicat Mixte Eure et Loir Numérique. Aucun conseiller ne propose sa candidature.

Tour de tapis

F. HARDY : demande des précisions sur le questionnaire qu'il a reçu en qualité de délégué sécurité routière de la commune. A. BOUTIN répond qu'il s'agit de répertorier les actions de sécurité routière organisées sur la commune.

J. CHEUL : évoque le vide-greniers qui aura lieu dimanche prochain. 47 exposants sont inscrits, dont les deux tiers d'administrés.

M. GUIBERT-DAVAL : évoque un camion stationné depuis plusieurs semaines rue du 11 Novembre, sur cales, et gênant pour la circulation.

Souligne les difficultés du camion de collectes ordures ménagères, avec le bras articulé. Les ripeurs sont de nouveau deux pour chaque collecte.

G. BOUAZIZ : Informe les conseillers que la commune a de nouveau été choisie pour les Scènes Euréliennes. Il s'agirait de nouveau d'un concert à l'église, de musique baroque, programmé le 17 mai 2014.

La séance est levée à 23 h 10.

Délibérations :

019 / 2013	Choix de l'entreprise pour les ralentisseurs
020 / 2013	Représentation communale au sein du Conseil CdC
021 / 2013	Demande fonds de concours CdC
022 / 2013	Autorisation signatures actes notariés
023 / 2013	Réglementation circulation poids lourds R.D. 106 / 5
024 / 2013	Rapport Eau / Assainissement 2012
025 / 2013	Décision modificative budget commune n° 01
026 / 2013	Décision modificative eau / assainissement n° 01